

Mémoire Instructeur Régional AURA

Franck PECOIL

Octobre 2018



Thématique :

Comment obtenir des moyens complémentaires pour notre association de plongée ?



Sommaire

1. Les 4 familles
2. Le don
3. La subvention
4. Le mécénat
5. Le parrainage
6. Remerciements
7. Sources
8. Questions



1-Les 4 familles

- Qui suis-je ?

Une association déclarée loi 1901, affiliée à la FFESSM

- A qui je m'adresse ?

Un particulier : le don

Une institution publique ou fédération : la subvention

Une entreprise : le mécénat ou parrainage



2 –Le don

- Définition , cadre et limite

« Toute association peut, sans autorisation spéciale, recevoir des dons manuels. En revanche, seules certaines associations peuvent recevoir des donations et legs. Ceux-ci doivent être déclarés en préfecture. Les donations et legs sont soumis aux droits de succession, sauf lorsqu'il s'agit de certaines associations. Toute association qui bénéficie d'au moins 150 000 € de dons doit faire certifier ses comptes par un commissaire aux comptes et publier ses comptes annuels au JOAFE (Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise. »



3 – La subvention

- Définition , cadre et limite au niveau institutionnel

Les subventions regroupent les aides de toute nature, justifiées par un intérêt général, attribuées de manière facultative, par les administrations, les établissements publics ou d'autres organismes chargés de la gestion d'un service public administratif. Lorsqu'elles dépassent certains montants, elles donnent lieu à l'établissement d'une convention et de comptes annuels. Leur utilisation entraîne parfois l'établissement de comptes annuels ou les soumet au contrôle financier de l'État.



4 –Le mécénat

- Définition , cadre et limite

Il n'existe pas de définition légale du mécénat. Le Journal Officiel des 31 janvier 1989 et 22 septembre 2001 relatifs à la terminologie économique et financière précise qu'il s'agit d'un « soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général, s'étendant aux champs de la culture, de la solidarité et de l'environnement ».

Le "Petit Larousse", quant à lui le définit comme « Protection, soutien financier accordé à des activités culturelles, scientifiques, sportives ».



Action mécénat

Mon action se situe sur les différents types de mécénat et de parrainage (Chap.5) car peu ou pas utilisés comme moyen pour soutenir nos associations.

Le but est de pouvoir dupliquer ces différentes actions au sein, de nos clubs, départements et régions au travers de nos structures associatives.



4-1 Action mécénat financier

- Solliciter des entreprises privés dans le cadre d'une action ou d'un évènement pour l'association.

Comment : nos adhérents sont des entrepreneurs, des cadres, des décisionnaires, les entreprises locales, nos relations ,....

Moyens : explication du dégrèvement fiscal et motivation des adhérents avec un esprit de conviction

Exemple de courrier type à disposition.



Resultats : 7 entreprises ont répondu présentes aux sollicitations pour un montant perçus de 1300€ sur l'action vestimentaire du collège des instructeurs via le CODEP63.




4-1 Action mécénat financier

- Solliciter l'établissement bancaire de l'association.

Comment : notre association possède une domiciliation dans une banque. Il existe des fonds alloués aux projets d'associations validé par le conseil des sociétaires au niveau départementale et suivant le montant en région.

Moyens : par l'intermédiaire de votre banquier, contacter le conseil des sociétaires en formulant une demande circonscrite et motivée de votre projets, les 2 derniers bilans de votre association et le montant demandée en relation avec celui-ci. Evidement, demander à vos adhérents s'ils sont sociétaires, cela peut aider votre dossier en commission.

Resultats : 800€ alloué par le  sur le club de l'USI Plongée 63 dans le cadre de travaux d'aménagements du local pour les adhérents.



4-2 Action mécénat en nature

- Solliciter des entreprises liées à votre projet

Comment : répertorier les entreprises susceptibles de répondre favorablement à votre projet. Les contacter par écrit, et faire une relance (aussi par téléphone) Tenter de toucher le dirigeant ou décisionnaire

Moyens : recherche sur internet des entreprises liées à mon action de mécénat en nature en rapport avec la plongée. Contact par mail ou directement sur leurs site web, 48 fabricants et distributeurs de matériels de plongée contactés.

Exemple de courriers types et liste des contacts.



Resultats :

DECATHLON

Clermont-Ferrand a répondu favorablement à ma demande et m'a donné 20 parachutes de palier +20 spool pour le N4 2018 de la CTD63.
Montant total du mécénat en nature : $20 \times (18 + 13) = 620 \text{ €}$



STAGE GP-N4 CTD63 juin 18



4-3 Action mécénat humain

- Mettre à disposition des compétences humaines à disposition de l'association (chercheurs, conférences, etc...)

Non réalisé, hors action.

4-4 Action mécénat technique

- Mettre à disposition des moyens techniques à disposition de l'association (bateau, compresseur, etc...)

Non réalisé, hors action.




4-5 Action mécénat immobilier

- Solliciter des entreprises qui peuvent vous accueillir lors de manifestations, AG etc...

Comment : regarder dans vos adhérents autour de vous, des dirigeants susceptibles de vous accueillir lors d'une AG, une manifestation sportive ou autre, un colloque... En effet, les entreprises disposent de moyens (locaux, salle de conférence, vidéo projecteur, sanitaires, douches, accueil, cuisine, hangar etc..) qui peuvent mis à disposition de l'association en dehors des heures travaillées de celles-ci.

Moyens : besoin de réaliser notre réunion de CTR et du Collège des instructeurs AURA sur Lyon. Sollicitation d'entreprise lyonnaises par connaissance sur les dates demandées.

Resultats : L'entreprise  par l'intermédiaire de son dirigeant Pascal Gutton nous a laissé ses locaux un vendredi soir et un samedi. Cout induit de la prestation 1000€ déductible à 60% pour l'entreprise.



5 –Le parrainage

- Définition , cadre et limite

Le mécénat se distingue du parrainage (sponsoring en anglais) par la présence ou non de contrepartie.

Autant le mécène ne recherche pas de contrepartie (sauf éventuellement la citation de son nom), autant le parrain s'engage avec le bénéficiaire dans une opération de nature commerciale en vue d'en retirer un bénéfice direct.



Action partenariat financier

Solliciter des entreprises qui peuvent vous trouver un intérêt de promotion au travers de votre association

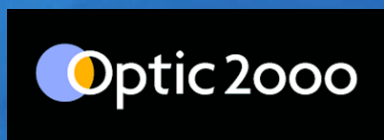
Comment : regarder dans vos adhérents autour de vous, des dirigeants susceptibles d'avoir un intérêt promotionnelle lié à votre activité, votre manifestation, vos adhérents.....

Moyens : trouver des sponsors locaux liés à notre activité subaquatique

Resultats : 2 entreprises locales ont répondues à mes sollicitations



Résultats Action partenariat financier







- Magasin de Issoire (63) par l'intermédiaire de son dirigeant, Philippe Braunshausen .
- Besoin : développer les ventes de masque de plongée adaptés à la vue et diffuser une autre image d'opticien spécialisé.
- Retour : diffusion auprès des adhérents licenciés FFESSM du CODEP63 du partenariat.
- Partenariat : remise de 15% sur le prix public sur présentation de la licence en cours FFESSM sur la gamme masque de plongée .



Résultats Action partenariat financier



DECATHLON

- Magasin de Clermont-Ferrand (63) par l'intermédiaire du responsable de rayon nautisme, Delphine Derost .
 - Besoin : développer les ventes du rayon plongée et de faire connaitre l'ensemble de la gamme aux plongeurs du 63.
- 
- Subea smile underwater
- Retour : diffusion auprès des adhérents licenciés FFESSM du CODEP63 du partenariat, au travers de baptêmes de plongée à l'équipe rayon, d'une information complémentaires sur les produits SUBEA, d'une rubrique « j'ai testé pour vous » sur les différents réseaux sociaux, droit à l'image en magasin, diffusion des offres d'emplois. Exemple de rubrique « J'ai testé pour vous » 
 - Partenariat : sponsoring de 4 équipements complets de plongeurs pour test d'une valeur de 2951€. Exemple convention  

06- Remerciements

Je tiens à remercier ma famille, plus particulièrement ma femme Géraldine qui me supporte au travers de mes activités de bénévolat subaquatique. Un IR, Denis Martin, qui m'a donné le gout de l'enseignement fédéral depuis 2002 , qui m'a aussi aidé sur cette action en tant que parrain. Mon deuxième parrain , Christian Clavel pour ses conseils avisés, ainsi que tous les acteurs de la CTR AURA et du Collège des Instructeurs, particulièrement notre Présidente Anne Solange Dessertine pour sa confiance.

L'équipe du CODEP63, au travers de son Président Jean Luc Przybysyewski.....et bien sur vous ami(es) plongeurs sans lesquels nous ne serions pas ici.

Comme dans chaque remerciement, j'ai du oublié des personnes.....ne m'en tenez pas rigueur, alors je vous remercie d'avance !



07- Sources

Le site internet du gouvernement est très bien fait avec des guides. Bien rester en éveil, car les lois ou décrets évolues avec le temps : www.association.gouv.fr

Avec comme guides ci joint :

Guide du Mécénat

Le Mécénat

Guide de la Subvention

Guide LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) des associations

Bénévolat : valorisation comptable

Un site sur lequel , vous trouverez des exemples de courriers types et convention :

www.ooreka.fr

Enfin, tous les documents joints que j'ai bâtît pour cette action.



08- Questions

